



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « Les Petits Meuniers »

**PROJET EDUCATIF
Etabli le 14/10/2019**

ALSH : 30, rue Mazelié – 46170 Castelnau Montratier-Sainte Alauzie

Tel : 06.78.64.85.13 – Mail : alsh.castelnaumontratier@gmail.com

Mairie : 1 Place Gambetta – 46170 Castelnau Montratier-Sainte Alauzie

Tel : 05.65.21.94.21 – Fax : 05.65.21.91.52 – Mail : mairie@castelnaumontratier.fr

Communauté des communes du Quercy Blanc : 37 Place Gambetta – 46170 Castelnau Montratier-Sainte Alauzie

Tel : 05.65.20.34.92 - Fax : 05.65.20.02.63 - Mail : enfance-jeunesse@ccquercyblanc.fr

PROJET EDUCATIF DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT PÉRI ET EXTRA-SCOLAIRE DE CASTELNAU MONTRATIER-SAINTE ALAUZIE

« Les Petits Meuniers »

Ce projet éducatif est rédigé par la municipalité, gestionnaire et organisatrice de la structure.

Le projet éducatif oriente le travail de l'équipe pédagogique en fixant les repères et les objectifs éducatifs.

Pour sa rédaction, les élus ont tenus compte :

- des orientations politiques de la CCQB (Communauté de Communes du Quercy Blanc) en matière d'enfance et jeunesse,
- du Projet Educatif Territorial rédigé par la CCQB (Communauté de Communes du Quercy Blanc) et qui concerne l'ensemble des structures enfance et jeunesse de son territoire,
- du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) signé avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et,
- du PEDT (Projet Educatif de Territoire) signé par la Communauté de Communes, les organisateurs des ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), la Préfecture et l'Éducation Nationale, qui a permis l'obtention du label « Plan Mercredi » pour l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) périscolaire.

Les buts essentiels de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) péri et extra-scolaire sont de proposer des activités de loisirs aux enfants du territoire, dans un cadre bien défini et sécurisé et de répondre à un mode d'accueil des enfants.

Les objectifs éducatifs que nous souhaitons pour notre structure sont :

- d'offrir aux enfants la possibilité de s'exprimer et de participer à des activités individuelles ou de groupe pour développer leur autonomie et leur capacité créatrice tout en respectant leurs rythmes,
- de développer la socialisation, la solidarité et le vivre ensemble et les liens,
- d'apprendre la citoyenneté, le respect des autres, du matériel et de l'environnement,
- de favoriser le plus souvent possible le contact des enfants avec la nature et le milieu local par des sorties à la piscine, à la médiathèque, auprès des associations sportives, culturelles, de loisirs, des clubs des aînés, des environs...),
- de rompre l'isolement des enfants, en provoquant une ouverture avec les associations et la population du territoire et les autres ALSH du territoire intercommunal,
- de développer la curiosité et l'ouverture aux autres par l'élaboration des programmes alliant :
 - sorties pédagogiques,
 - mini-camp,
 - activités individuelles et collectives,
 - activités libres,
 - jeux, mais aussi des temps calmes pour permettre aux enfants, de se reposer et de jouer librement.

Le directeur et les animateurs ont l'entière responsabilité des enfants et doivent élaborer le projet pédagogique et les programmes d'activités en lien avec ce projet éducatif.

LOCAUX DE L'ALSH :

Il est situé 30, rue Mazelié, dans les locaux du restaurant scolaire primaire et de la garderie, il comprend:

- trois salles d'activités,
- un dortoir
- une salle de restauration,
- un espace de verdure,
- une cour,
- un préau,
- la salle des fêtes et le gymnase sont à disposition de l'ALSH.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE :

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement recevra un nombre maximum de 50 enfants, scolarisés jusqu'à 12 ans. Ils sont sous la responsabilité d'une équipe municipale composée du directeur et d'une équipe d'animateurs qualifiés.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement fonctionne tous les mercredis, les petites vacances scolaires (sauf vacances de Noël), ainsi que 4 semaines l'été, dès la fin de l'année scolaire.

La journée type est :

7 h 30 - 9 h 00	:	accueil des jeunes
9 h 00 - 12 h 00	:	activités
12 h 00 - 14 h 00	:	repas et temps calme
14 h 00 - 17 h 00	:	activités
17 h 00 - 18 h 30	:	activités libres

Les activités sont proposées à la demi-journée avec ou sans repas, toute la journée, sauf si la sortie ou l'activité exige des horaires de participation.

Les repas sont préparés par la cuisine centrale municipale de Lalbenque et livrés par la CCQB (Communauté de Communes du Quercy Blanc).

ORGANISATION PEDAGOGIQUE :

Le directeur et les animateurs élaborent les programmes d'animation. Ces derniers sont validés par la municipalité en tenant compte des contraintes budgétaires et de personnel. Le directeur est en lien, avec le coordonnateur enfance jeunesse de la CCQB (Communauté de Communes du Quercy Blanc) dans le cadre d'animation et sorties conjointes avec les autres ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) du territoire.

Le directeur s'assure du bon déroulement des animations en fonction des âges des enfants. Ces derniers sont soit répartis en fonction de la tranche d'âge (- de 6 ans, + de 6 ans), soit ensemble en fonction du nombre et du programme.